

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS

du 26 septembre 2024

Délibération N° : 2024 - 09 - 03

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 21 septembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 14.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	------------	----------------

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : David LE BORGNE, Benoit RIOU et Valérie PAUL.

Benoit RIOU a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Virginie MASSEY.

Secrétaire de séance : Jérôme BOITE

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : ANIMATION JEUNESSE ET VIE SOCIALE : PARTICIPATION COMMUNE DE SAINT-DERRIEN AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur le Maire rappelle qu'un animateur est embauchée en CDD à 35 heures annualisées.

Les missions générales du poste est :

- Accueillir le public jeune (11 – 18 ans) dans les locaux et espaces municipaux et les accompagner sur les sorties et animations
- Animation d'ateliers spécifiques avec les écoles des 2 communes dans le cadre d'une mise à disposition
- Construire, animer et conduire différentes activités en lien avec le projet pédagogique des 2 communes et du territoire communautaire (CCPL)
 - ...dans le respect de la réglementation en vigueur des accueils de loisirs
 - ...en assurant la sécurité physique, morale et affective du public

COUT DES ANIMATIONS JEUNESSE ET VIE SOCIALE 2ème SEMESTRE 2023 et 1ER SEMESTRE 2024

DEPENSES		RECETTES	
SALAIRE		REMISE DE CHEQUES	3828
Régul charges patronales 1er semestre 2023	5197.78		
Juillet 2023	2758.47		
Août 2023	2758.47	REMISE ESPECES	533
Septembre 2023	2022.84		
Octobre - Novembre 2023	3409.29	SOUS TOTAL	4361
Décembre 2023	2975.64		
Janvier	2720.07		
Février	2720.07	SURVENTION (en attente de versement de l'ASP)	0
Mars	2720.07		
Avril	2720.07		
Mai	2720.07		
Juin	3202.94	COTISATIONS GYM	1520
Sous Total 1er semestre	35925.78		
Coût agent administratif les mardis après-midi (création règle, salaire, point finances...) 3h/semaine X43 semaine = 129 h	2658.69	COTISATIONS ANNUELLES FAMILLES NOMBRE ENFANTS SAINT-SERVAIS : 7 (15 euros) NOMBRE ENFANTS SAINT-DERRIEN : 14 (15 euros)	105 210
MATERIEL	12	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	1315
SORTIES / ACTIVITE / ALIMENTAIRE	3804.05	(vacances + espace jeunes semaine) SAINT-SERVAIS SAINT-DERRIEN BODILIS	
CAMP ETE CAMPING	763.2	PSO CAF (0.845 euros/heure/personne) CAF Argent de poche	1069.84 300
TOTAL	43163.72		8880.84
Participation par commune	17141.4		

La gestion administrative est à la charge de la commune de SAINT-SERVAIS, la charge financière est répartie entre les deux communes, SAINT-SERVAIS et SAINT-DERRIEN.

Un point financier est effectué sur les dépenses réelles et les recettes réelles par semestre. Pour ainsi répartir la charge à chaque commune. Un récapitulatif est proposé aux élus.

Le 2^{ème} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024 s'élèvent au montant total de 34 282,88 euros soit 17141,40 euros par communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** les différentes animations mises en place par l'animateur ainsi que le récapitulatif financier.
- **AUTORISE** le Maire à transmettre ce récapitulatif aux élus de la commune de SAINT-DERRIEN et à demander le versement.

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme BOITE

Le Maire,
Bernard MICHEL